

# LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE EN 2011 :

## une rotation élevée dans le tertiaire

**Dans les établissements de 1 salarié ou plus de France métropolitaine, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, est de 50,2 % en 2011. Les mouvements de main-d'œuvre sont beaucoup plus fréquents dans le tertiaire (62,6 %) que dans la construction (23,4 %) et l'industrie (17,8 %), du fait de taux d'entrée en CDD et de taux de sortie pour fin de CDD nettement supérieurs.**

**Dans la construction et l'industrie, le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les petits établissements. À l'inverse, dans le tertiaire les taux de rotation les plus élevés sont observés dans les établissements de 50 salariés ou plus.**

**8 recrutements sur 10 se font en CDD. Avec près des trois-quarts des sorties, les fins de CDD constituent le principal motif de sortie, loin devant les démissions et les licenciements.**

**Les taux d'entrée et de sortie des jeunes sont nettement supérieurs à ceux de leurs aînés. Le taux de rotation des femmes est plus élevé que celui des hommes, cet écart s'expliquant par des taux d'entrée en CDD et de sortie pour fin de CDD supérieurs.**

**Les taux de rotation des ouvriers non qualifiés (84,7 %) et des employés (78,3 %) sont particulièrement élevés. Ces salariés sont davantage recrutés en CDD et démissionnent ou sortent pour fin de période d'essai plus souvent que les autres salariés.**

**Les trois-quarts des CDD d'au moins 30 jours arrivés à terme en 2011 ont duré 6 mois ou moins.**

En 2011, le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'établit à 50,2 % dans les établissements de 1 salarié ou plus de France métropolitaine (tableau 1 et encadré 1). Les écarts sont très importants au niveau régional : le taux de rotation oscille entre 62,8 % pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur et 40,1 % pour la Champagne-Ardenne (encadré 2). Les mouvements de main-d'œuvre sont très nombreux dans le tertiaire : le taux de rotation atteint 62,6 %, soit 39,2 points de plus que dans la construction (23,4 %) et 44,8 points de plus que dans l'industrie (17,8 %).

Dans la construction et l'industrie, plus la taille de l'établissement est petite et plus les mouvements de main-d'œuvre sont nombreux : pour les établissements de 1 à 9 salariés, le taux de rotation se situe à 34,8 % dans la construction et 30,3 % dans l'industrie, soit 8 points ou plus au-dessus du taux de rotation des établissements de 10 à 49 salariés (20,1 % pour la construction et 22,3 % pour l'industrie) et plus de 15 points au-dessus de celui des établissements de 50 salariés ou plus (14,2 % pour l'industrie et 14,0 % pour la construction). Dans le tertiaire, en revanche, les mouvements de main-d'œuvre sont plus fréquents dans les plus grands établissements : le taux de rotation atteint 67,7 % dans les établissements de 50 salariés ou plus, 58,0 % dans ceux de 10 à 49 salariés et 59,0 % dans ceux de 1 à 9 salariés.

### ERRATUM

Les données relatives aux mouvements de main-d'œuvre sur l'année 2011 ont été révisées. Suite à un incident technique, les données publiées jusqu'à présent sur l'année 2011 n'intégraient que partiellement les corrections apportées à certaines données déclarées par les établissements. Ces corrections, effectuées manuellement par des gestionnaires avec le concours des déclarants, visent à compléter des données manquantes ou à lever des incohérences entre deux questionnaires successifs. Ces corrections sont dorénavant pleinement prises en compte dans cette publication révisée.

Par rapport à la publication initialement diffusée, les modifications apportées ont principalement pour conséquence une révision à la baisse des flux de main-d'œuvre sur l'année 2011 et une modification du profil par taille d'établissement des flux de main-d'œuvre dans le secteur tertiaire.

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs en 2011

En %

		Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux d'entrée en CDD	Taux d'entrée en CDI	Part des CDD dans les embauches *	Taux de sortie **	Taux de fin de CDD	Taux de démission	Taux de licenciement économique	Taux de licenciement autre qu'économique	Taux de rupture conventionnelle	Taux de fin de période d'essai	Taux de départ à la retraite
1 à 9 salariés	Tous secteurs.....	53,2	54,0	41,8	12,2	77,4	52,4	35,7	7,8	1,1	1,7	2,4	2,0	0,6
	Industrie.....	30,3	30,4	20,4	10,0	67,1	30,2	15,0	6,7	1,8	1,2	1,9	1,6	0,8
	Construction.....	34,8	35,7	23,3	12,5	65,2	33,9	15,2	8,9	1,5	2,5	2,5	2,1	0,3
	Tertiaire.....	59,0	59,9	47,5	12,5	79,2	58,1	41,6	7,8	0,9	1,6	2,5	2,0	0,6
10 à 49 salariés	Tous secteurs.....	47,7	48,7	36,3	12,4	74,6	46,8	31,2	7,8	0,4	2,0	1,4	2,3	0,7
	Industrie.....	22,3	23,3	14,7	8,6	63,0	21,3	9,9	5,0	0,8	1,6	1,3	1,3	0,9
	Construction.....	20,1	20,6	12,1	8,5	58,8	19,5	7,2	5,8	0,5	2,1	1,2	1,1	0,7
	Tertiaire.....	58,0	59,0	45,2	13,9	76,5	57,0	40,0	8,7	0,3	2,1	1,5	2,8	0,7
50 salariés ou plus	Tous secteurs.....	50,3	51,0	41,3	9,8	80,9	49,6	37,5	5,2	0,3	2,0	0,7	1,8	1,0
	Industrie.....	14,2	14,8	9,7	5,1	65,4	13,6	7,2	2,1	0,5	1,0	0,6	0,5	1,1
	Construction.....	14,0	14,4	5,7	8,8	39,3	13,5	3,3	4,3	0,2	2,2	0,8	0,7	1,0
	Tertiaire.....	67,7	68,5	56,8	11,7	82,9	66,9	52,3	6,5	0,2	2,4	0,7	2,3	0,9
Ensemble des établissements de 1 salarié ou plus	Tous secteurs.....	50,2	51,0	40,0	11,1	78,3	49,4	35,2	6,5	0,5	1,9	1,3	2,0	0,8
	Industrie.....	17,8	18,4	12,0	6,4	65,0	17,2	8,6	3,3	0,7	1,2	0,9	0,8	1,0
	Construction.....	23,4	24,1	14,2	9,9	59,0	22,8	8,9	6,4	0,8	2,3	1,6	1,3	0,6
	Tertiaire.....	62,6	63,5	51,0	12,5	80,3	61,8	45,9	7,5	0,4	2,1	1,4	2,4	0,8

Note 1 : les taux annuels ne sont pas la somme des taux trimestriels (cf. méthodologie).

Note 2 : la différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate, notamment pour les établissements de 1 à 10 salariés. Cette différence n'est pas commentée.

Note 3 : les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

\* Les embauches correspondent aux entrées en CDI ou CDD (hors transferts entre établissements).

\*\* Les autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...) sont comptabilisés dans le total des sorties mais n'apparaissent pas dans le détail.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO.

## Les entrées sont plus fréquentes dans le tertiaire

Le taux d'entrée des établissements de 1 salarié ou plus de France métropolitaine se situe à 51,0 %. Comme pour le taux de rotation, les différences entre secteurs d'activité sont fortes : le taux d'entrée est de 63,5 % dans le tertiaire, 24,1 % dans la construction et 18,4 % dans l'industrie. Dans le tertiaire, le rythme des embauches est plus important dans les établissements de 50 salariés ou plus (68,5 % contre 59,0 % pour les 10 à 49 salariés et 59,9 % pour les 1 à 9 salariés) ; dans l'industrie et la construction, le taux d'entrée est environ 2 fois plus élevé dans les établissements de 1 à 9 salariés que dans ceux de 50 salariés ou plus.

Le taux d'entrée en CDI est de 11,1 %. Il est plus faible dans les établissements de 50 salariés ou plus : 9,8 %, soit 2,4 points de moins que dans les établissements de 1 à 9 salariés et 2,6 points de moins que dans les établissements de 10 à 49 salariés. Les taux d'entrée en CDI sont plus élevés dans les établissements du tertiaire (12,5 %) que dans la construction (9,9 %) et l'industrie (6,4 %). À un niveau de détail plus fin, les établissements du tertiaire de 10 à 49 salariés ont le taux d'entrée en CDI le plus élevé (13,9 %) et les établissements de l'industrie de 50 salariés ou plus le taux d'entrée en CDI le plus faible (5,1 %).

Le taux d'entrée en CDD s'établit à 40,0 %. Les établissements du tertiaire ont un taux de recours particulièrement élevé à de tels contrats : 51,0 %, soit un taux de recrutement en CDD environ 4 fois supérieur à celui de la construction et de l'industrie. Les différences les plus importantes s'observent dans les établissements de 50 salariés

ou plus. Ceux du tertiaire ont le taux d'entrée en CDD le plus élevé (56,8 %) et ceux de la construction le plus faible (5,7 %).

## 8 embauches sur 10 se font en CDD

Les recrutements peuvent se faire en CDD ou en CDI. 78,3 % d'entre eux sont des CDD. Les établissements de 50 salariés ou plus recourent plus fréquemment à de tels contrats : la part des embauches en CDD est de 80,9 % dans ces établissements, contre 77,4 % dans ceux de 1 à 9 salariés et 74,6 % dans ceux de 10 à 49 salariés. Les embauches en CDD sont particulièrement fréquentes dans le tertiaire : 80,3 %, contre 65,0 % dans l'industrie et 59,0 % dans la construction. Quels que soient la taille et le secteur, la part des CDD est toujours majoritaire dans les recrutements, sauf pour les établissements de 50 salariés ou plus de la construction où ils sont moins nombreux (39,3 %) que ceux en CDI.

## La fin de contrat en CDD est le premier motif de sortie

Le taux de sortie des établissements de 1 salarié ou plus de France métropolitaine s'établit en 2011 à 49,4 %. Les sorties sont un peu plus fréquentes dans les établissements de 1 à 9 salariés (52,4 %) que dans ceux de 10 à 49 salariés (46,8 %) et de 50 salariés ou plus (49,6 %). Dans le tertiaire, le taux de sortie s'élève à 61,8 % ; il est près de 3 fois supérieur à celui de la construction et presque

Tableau 2 • Mouvements de main-d'oeuvre par secteur d'activité en 2011

En %

	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux d'entrée en CDD	Taux d'entrée en CDI	Part des CDD dans les embauches *	Taux de sortie **	Taux de fin de CDD	Taux de démission	Taux de licenciement économique	Taux de licenciement autre qu'économique	Taux de rupture conventionnelle	Taux de fin de période d'essai	Taux de départ à la retraite
<b>Industries extractives, énergie, eau gestion des déchets et dépollution</b>	<b>11,9</b>	<b>13,2</b>	<b>7,1</b>	<b>6,1</b>	<b>53,9</b>	<b>10,6</b>	<b>4,7</b>	<b>2,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>
Industries extractives .....	9,7	9,3	5,1	4,2	54,8	10,1	2,9	2,5	0,6	0,9	0,9	0,2	1,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,5	7,7	2,9	4,8	37,4	5,4	1,9	1,1	0,0	0,3	0,2	0,1	1,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution .....	19,3	21,1	13,0	8,1	61,5	17,5	8,6	3,3	0,3	1,9	0,7	0,7	0,8
<b>Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....</b>	<b>36,3</b>	<b>37,1</b>	<b>28,6</b>	<b>8,5</b>	<b>77,0</b>	<b>35,5</b>	<b>22,3</b>	<b>6,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>0,8</b>
<b>Cokéfaction et raffinage.....</b>	<b>8,4</b>	<b>8,0</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>52,0</b>	<b>8,8</b>	<b>3,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>1,7</b>
<b>Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....</b>	<b>12,4</b>	<b>13,0</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>56,6</b>	<b>11,8</b>	<b>4,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques .....	11,3	11,6	6,5	5,1	55,7	10,9	4,5	2,4	0,9	0,6	0,6	0,4	1,0
Fabrication d'équipements électriques.	11,8	11,9	6,8	5,0	57,6	11,7	4,4	2,1	0,8	1,3	0,7	0,3	1,2
Fabrication de machines et équipements n.c.a.....	13,6	14,8	8,3	6,4	56,5	12,4	5,1	3,0	0,7	1,0	0,7	0,5	1,0
<b>Fabrication de matériels de transport.....</b>	<b>8,5</b>	<b>9,6</b>	<b>4,3</b>	<b>5,3</b>	<b>44,9</b>	<b>7,4</b>	<b>2,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>
<b>Fabrication d'autres produits industriels .....</b>	<b>16,3</b>	<b>16,6</b>	<b>10,3</b>	<b>6,3</b>	<b>62,2</b>	<b>16,0</b>	<b>7,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure .....	23,2	23,2	17,4	5,8	75,0	23,3	14,0	3,0	1,4	1,2	1,0	1,0	1,0
Travail du bois, industries du papier et imprimerie.....	16,6	16,0	10,3	5,7	64,2	17,2	7,4	3,2	1,3	1,4	1,1	0,8	1,0
Industrie chimique.....	15,8	16,4	10,5	5,9	64,0	15,3	8,2	2,2	0,9	0,9	0,7	0,5	1,0
Industrie pharmaceutique.....	13,1	13,0	8,2	4,8	63,3	13,3	6,6	1,9	1,5	0,9	0,5	0,4	0,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques.....	13,9	14,0	8,7	5,3	62,2	13,8	5,9	2,6	1,0	1,5	0,9	0,5	1,0
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.....	13,9	14,6	8,6	6,1	58,7	13,3	5,2	2,9	0,8	1,2	0,9	0,6	1,1
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements .....	20,1	20,8	11,9	8,8	57,4	19,4	8,3	5,0	0,8	1,4	1,1	1,2	1,0
<b>Construction .....</b>	<b>23,4</b>	<b>24,1</b>	<b>14,2</b>	<b>9,9</b>	<b>59,0</b>	<b>22,8</b>	<b>8,9</b>	<b>6,4</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>
<b>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles .....</b>	<b>43,0</b>	<b>43,4</b>	<b>32,6</b>	<b>10,9</b>	<b>75,0</b>	<b>42,6</b>	<b>27,6</b>	<b>6,8</b>	<b>0,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>	<b>0,6</b>
<b>Transport et entreposage.....</b>	<b>26,0</b>	<b>26,5</b>	<b>17,3</b>	<b>9,2</b>	<b>65,4</b>	<b>25,4</b>	<b>12,9</b>	<b>5,2</b>	<b>0,5</b>	<b>2,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>
<b>Hébergement et restauration.....</b>	<b>104,8</b>	<b>106,3</b>	<b>77,4</b>	<b>28,8</b>	<b>72,9</b>	<b>103,3</b>	<b>67,7</b>	<b>20,3</b>	<b>0,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,0</b>	<b>7,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Information et communication .....</b>	<b>56,5</b>	<b>57,7</b>	<b>43,7</b>	<b>14,1</b>	<b>75,6</b>	<b>55,3</b>	<b>41,7</b>	<b>7,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>0,3</b>
Édition, audiovisuel et diffusion.....	149,8	150,4	140,8	9,6	93,6	149,2	138,3	4,4	0,9	1,2	1,6	1,2	0,5
Télécommunications .....	12,3	12,8	6,2	6,5	48,8	11,7	5,6	1,9	0,5	0,7	0,4	0,8	0,4
Activités informatiques et services d'information .....	24,1	25,9	6,6	19,3	25,6	22,4	4,5	10,5	0,4	1,3	1,8	2,8	0,2
<b>Activités financières et assurances .....</b>	<b>16,4</b>	<b>17,2</b>	<b>9,9</b>	<b>7,3</b>	<b>57,5</b>	<b>15,6</b>	<b>7,8</b>	<b>3,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>
<b>Activités immobilières.....</b>	<b>28,5</b>	<b>29,3</b>	<b>17,1</b>	<b>12,1</b>	<b>58,5</b>	<b>27,7</b>	<b>13,5</b>	<b>5,3</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>
<b>Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien .....</b>	<b>65,6</b>	<b>67,2</b>	<b>51,6</b>	<b>15,6</b>	<b>76,8</b>	<b>64,0</b>	<b>45,1</b>	<b>7,7</b>	<b>0,4</b>	<b>3,1</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>0,7</b>
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ...	27,9	29,5	16,2	13,3	54,9	26,2	12,6	7,0	0,5	1,3	1,8	1,4	0,8
Recherche-développement scientifique	20,4	21,2	16,4	4,8	77,4	19,5	14,1	2,7	0,3	0,5	0,4	0,3	0,8
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques .....	88,7	90,4	70,1	20,2	77,6	86,9	59,4	8,7	0,6	2,6	2,7	6,7	0,4
Activités de services administratifs et de soutien.....	93,5	95,1	77,8	17,3	81,8	91,8	69,5	8,5	0,3	4,6	1,2	3,8	0,7
<b>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....</b>	<b>88,3</b>	<b>88,9</b>	<b>80,4</b>	<b>8,5</b>	<b>90,4</b>	<b>87,7</b>	<b>76,4</b>	<b>5,9</b>	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
Administration publique.....	14,2	13,8	11,6	2,2	83,9	14,6	9,9	1,3	0,0	0,3	0,3	0,2	2,1
Enseignement .....	46,5	47,0	39,3	7,7	83,7	46,1	35,0	5,4	0,3	0,8	1,0	0,9	0,9
Activités pour la santé humaine.....	96,3	96,8	87,7	9,1	90,6	95,8	84,8	6,4	0,1	1,1	0,6	1,1	1,0
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement .....	116,2	117,2	107,2	9,9	91,5	115,3	102,2	6,7	0,2	1,7	0,8	1,4	1,0
<b>Autres activités de services .....</b>	<b>120,8</b>	<b>121,7</b>	<b>111,4</b>	<b>10,4</b>	<b>91,5</b>	<b>120,0</b>	<b>105,8</b>	<b>6,9</b>	<b>0,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>
Arts, spectacles et activités récréatives.	266,2	266,5	256,9	9,6	96,4	265,8	253,3	6,6	0,5	1,2	1,6	1,0	0,5
Autres activités de services .....	61,7	62,8	52,1	10,7	83,0	60,6	45,8	7,0	0,7	1,6	1,8	2,0	0,8

Note : les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

\* Les embauches correspondent aux entrées en CDI ou CDD (hors transferts entre établissements).

\*\* Les autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...) sont comptabilisés dans le total des sorties mais n'apparaissent pas dans le détail.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO.

4 fois supérieur à celui de l'industrie. Dans ces deux derniers secteurs, les sorties sont en moyenne plus fréquentes dans les établissements de 1 à 9 salariés que dans les établissements de 10 salariés ou plus. Au contraire, dans le secteur tertiaire, le taux de sortie est de 66,9 % dans les établissements de 50 salariés ou plus, contre 58,1 % dans les établissements de 1 à 9 salariés et 57,0 % dans les établissements de 10 à 49 salariés.

La fin de contrat en CDD est le premier motif de sortie (près de 3 sorties sur 4). Le taux de sortie pour fin de CDD est de 35,2 %. Il est particulièrement élevé dans le tertiaire : 45,9 % contre 8,9 % dans la construction et 8,6 % dans l'industrie. Le taux de sortie pour fin de CDD est le plus élevé dans les établissements de 50 salariés ou plus du tertiaire (52,3 %) et le plus faible dans les établissements de 50 salariés ou plus de la construction (3,3 %).

La démission est le deuxième motif de sortie. En moyenne, 65 salariés sur 1 000 ont donné leur démission au cours de l'année 2011. Les sorties pour ce motif sont plus fréquentes dans les établissements de 1 à 49 salariés (7,8 %, contre 5,2 % dans ceux de 50 salariés ou plus). Le rythme des démissions est plus élevé dans le tertiaire (7,5 %) et dans la construction (6,4 %). Il est 2 fois plus faible dans l'industrie (3,3 %).

Les licenciements sont le troisième motif de sortie. Plus de 3 licenciements sur 4 sont des licenciements pour motif autre qu'économique. En 2011, le taux de sortie pour licenciement économique est de 0,5 % et le taux de sortie pour licenciement autre qu'économique de 1,9 %. Le taux de sortie pour licenciement économique est plus élevé dans les petits établissements (1,1 % dans les établissements de 1 à 9 salariés contre 0,4 % entre 10 et 49 salariés et 0,3 % dans les établissements de 50 salariés ou plus), particulièrement dans ceux de l'industrie (1,8 %) et de la construction (1,5 %). Le taux de licenciement autre qu'économique est supérieur à la moyenne dans

la construction et dans le tertiaire (respectivement 2,3 % et 2,1 % contre 1,2 % dans l'industrie). Dans le tertiaire, plus la taille de l'établissement est élevée et plus les licenciements autre qu'économique sont fréquents : 2,4 % dans les 50 salariés ou plus, 2,1 % dans ceux de 10 à 49 salariés et 1,6 % dans ceux de 1 à 9 salariés.

Les autres motifs (fin de période d'essai, départ en retraite, ruptures conventionnelles, accident, décès...) représentent environ 11 % des sorties. Le taux de fin de période d'essai (2,0 % en moyenne) est supérieur dans le tertiaire (2,4 %, contre 1,3 % dans l'industrie et 0,8 % dans la construction). Le taux de rupture conventionnelle (1,3 % en moyenne) est le plus élevé dans les établissements de 1 à 9 salariés (2,4 %). Le taux de départ à la retraite (0,8 % en moyenne) est plus élevé dans l'industrie (1,0 %) et dans les établissements de 50 salariés ou plus (1,0 %).

### Les mouvements de main-d'œuvre sont très variables selon les secteurs

Dans certains secteurs mesurés à un niveau fin, les mouvements de main-d'œuvre sont très fréquents et le recours aux CDD est la norme. Les taux de rotation s'élèvent ainsi à 266,2 % dans les « arts, spectacles et activités récréatives », 149,8 % dans l'« édition, audiovisuel et diffusion », 116,2 % dans l'« hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement » et 96,3 % dans les « activités pour la santé humaine » (tableau 2). Plus de 9 embauches sur 10 dans ces secteurs sont des CDD.

D'autres secteurs présentent également des taux de rotation très élevés, comme l'« hébergement et restauration » (104,8 %) ou les « autres activités spécialisées, scientifiques et techniques » (88,7 %). Toutefois le recours aux CDD n'y est pas aussi systématique : près de 3 embauches sur 4 dans l'« hébergement et restauration » et 4 sur 5 dans les « autres activités spécialisées, scientifiques

Tableau 3 • Mouvements de main-d'œuvre par sexe et par âge en 2011

En %

		Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux d'entrée en CDD	Taux d'entrée en CDI	Part des CDD dans les embauches *	Taux de sortie **	Taux de fin de CDD	Taux de démission	Taux de licenciement économique	Taux de licenciement autre qu'économique	Taux de rupture conventionnelle	Taux de fin de période d'essai	Taux de départ à la retraite
Moins de 30 ans	Hommes et femmes	109,7	115,0	92,1	23,0	80,0	104,3	79,2	13,9	0,4	2,6	1,7	4,9	0,0
	Femmes .....	146,2	151,7	126,9	24,8	83,7	140,7	112,7	15,9	0,4	2,5	2,0	5,5	0,0
	Hommes .....	82,0	87,2	65,7	21,5	75,4	76,7	53,8	12,4	0,3	2,7	1,5	4,4	0,0
30 à 49 ans	Hommes et femmes	36,3	36,6	27,5	9,1	75,2	36,0	24,6	5,4	0,5	1,8	1,3	1,4	0,0
	Femmes .....	42,1	42,4	33,9	8,5	80,0	41,8	30,9	5,2	0,6	1,5	1,4	1,3	0,0
	Hommes .....	31,5	31,8	22,3	9,5	70,0	31,2	19,5	5,5	0,5	1,9	1,2	1,5	0,0
50 ans ou plus	Hommes et femmes	26,0	23,7	19,2	4,6	80,8	28,2	17,9	2,2	0,6	1,7	0,8	0,6	3,2
	Femmes .....	31,1	29,0	24,5	4,5	84,5	33,2	23,2	2,3	0,6	1,6	0,9	0,6	3,0
	Hommes .....	21,5	19,1	14,5	4,6	75,8	23,8	13,2	2,2	0,6	1,8	0,8	0,6	3,4
Tous âges confondus	Hommes et femmes	50,2	51,0	40,0	11,1	78,3	49,4	35,2	6,5	0,5	1,9	1,3	2,0	0,8
	Femmes .....	61,6	62,4	51,4	10,9	82,4	60,8	46,4	6,7	0,5	1,8	1,4	2,0	0,8
	Hommes .....	40,9	41,8	30,6	11,2	73,2	40,1	26,1	6,4	0,5	2,1	1,2	1,9	0,8

\* Les embauches correspondent aux entrées en CDI ou CDD (hors transferts entre établissements).

\*\* Les autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...) sont comptabilisés dans le total des sorties mais n'apparaissent pas dans le détail.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; Insee, enquête Emploi.

Tableau 4 • Mouvements de main-d'oeuvre par catégorie socioprofessionnelle en 2011

En %

	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux d'entrée en CDD	Taux d'entrée en CDI	Part des CDD dans les embauches *	Taux de sortie **	Taux de fin de CDD	Taux de démission	Taux de licenciement économique	Taux de licenciement autre qu'économique	Taux de rupture conventionnelle	Taux de fin de période d'essai	Taux de départ à la retraite
Cadres .....	28,2	28,9	19,0	10,0	65,5	27,5	17,8	4,6	0,4	1,1	1,2	0,9	0,7
Professions intermédiaires .....	33,1	33,4	25,9	7,4	77,5	32,9	24,0	4,1	0,4	1,0	1,0	1,0	0,7
Employés .....	78,3	79,6	64,8	14,8	81,5	77,0	57,7	9,3	0,5	2,3	1,6	3,4	0,8
Ouvriers qualifiés.....	32,4	32,9	22,6	10,3	69,0	31,8	17,7	6,4	0,7	2,4	1,2	1,6	1,0
Ouvriers non qualifiés.....	84,7	86,4	74,1	12,3	85,5	83,0	62,8	8,2	0,7	4,1	1,0	2,9	0,9

Note : les entrées et les sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

\* Les embauches correspondent aux entrées en CDI ou CDD (hors transferts entre établissements).

\*\* Les autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...) sont comptabilisés dans le total des sorties mais n'apparaissent pas dans le détail.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO ; Insee, enquête Emploi.

et techniques ». Ces secteurs se caractérisent surtout par des sorties pour d'autres motifs que les fins de CDD bien supérieures à la moyenne : le taux de démission est de 20,3 % dans l'« hébergement et la restauration » et de 8,7 % dans les « autres activités spécialisées, scientifiques et techniques », contre 6,5 % pour l'ensemble des secteurs ; le taux de fin de période d'essai y est respectivement de 7,3 % et de 6,7 %, contre 2,0 % dans l'ensemble ; le taux de licenciement autre qu'économique s'élève à 3,4 % et 2,6 %, contre 1,9 % et le taux de rupture conventionnelle est de 2,0 % et de 2,7 %, contre 1,3 %.

À l'inverse, certains secteurs ont un taux de rotation inférieur à 10 %. Il s'agit de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », de la « cokéfaction et raffinage », de la « fabrication de matériels de transport » et des « industries extractives ». La part des CDD dans les embauches est relativement faible dans ces secteurs : respectivement 37,4 %, 52,0 %, 44,9 % et 54,8 %. En revanche, dans la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », dans la « cokéfaction et raffinage » et dans les « industries extractives », le taux de sortie pour départ à la retraite est près de 2 fois plus élevé qu'au niveau national.

Dans le secteur des « activités informatiques et services d'information », les mouvements de main-d'oeuvre sont 2 fois moins nombreux que pour les autres secteurs. Ce secteur se caractérise par le fait que le recrutement sous CDI est la norme : 3 embauches sur 4. La sortie pour fin de CDD n'est pas le premier motif de sortie comme dans tous les autres secteurs : le premier motif de sortie est la démission avec un taux de 10,5 % (soit près d'1 sortie sur 2).

### Le rythme des entrées et des sorties diminue avec l'âge des salariés

Les mouvements de main-d'oeuvre sont moins fréquents avec l'âge : le taux de rotation est de 109,7 % pour les moins de 30 ans, de 36,3 % pour les 30-49 ans et de 26,0 % pour les 50 ans

ou plus (tableau 3). Les taux d'entrée en CDD et en CDI sont très élevés chez les jeunes (respectivement 92,1 % et 23,0 %). Dans cette tranche d'âge, qui se trouve en phase d'insertion professionnelle, le taux de démission et le taux de fin de période d'essai sont également beaucoup plus élevés : environ 3 fois plus que pour les 30-49 ans et plus de 6 fois plus que pour les seniors.

Le taux de rotation est nettement plus élevé pour les femmes (61,6 %) que pour les hommes (40,9 %). Le taux d'entrée en CDD des femmes est en effet nettement supérieur à celui des hommes (51,4 %, contre 30,6 %). En revanche, les taux de recrutement en CDI par sexe sont proches (10,9 % pour les femmes et 11,2 % pour les hommes). C'est également le cas pour tous les motifs de sortie, à l'exception des fins de CDD.

À tous les âges, les femmes sont plus souvent recrutées en CDD : pour les moins de 30 ans, le taux d'entrée en CDD des femmes est supérieur de 61,2 points à celui des hommes, pour les 30-49 ans, il est de 11,6 points supérieur à celui des hommes et pour les 50 ans ou plus, de 10,0 points supérieur à celui des hommes.

### Le taux de rotation est élevé chez les ouvriers non qualifiés et chez les employés

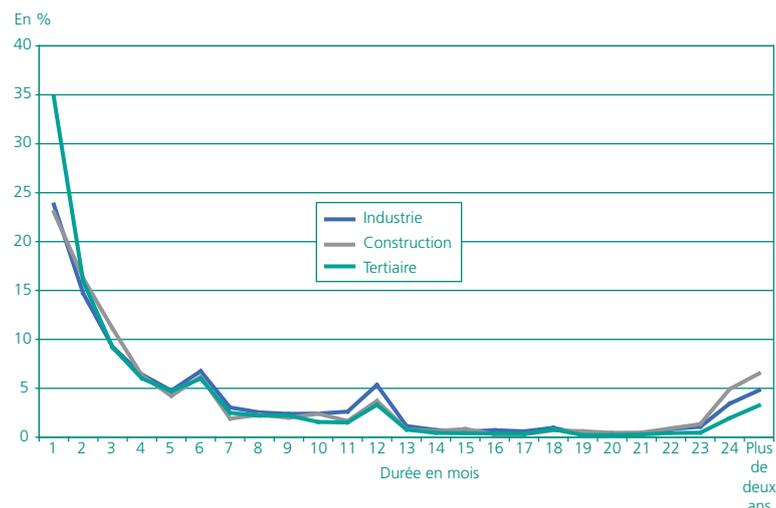
Les taux de rotation sont très élevés chez les ouvriers non qualifiés et chez les employés : respectivement 84,7 % et 78,3 %, contre 28,2 % pour les cadres, 32,4 % pour les ouvriers qualifiés et 33,1 % pour les professions intermédiaires (tableau 4). Ces salariés ont notamment des taux d'entrée en CDD élevés (74,1 % pour les ouvriers non qualifiés et 64,8 % pour les employés). Ces deux catégories socioprofessionnelles ont également des taux d'entrée en CDI au-dessus de la moyenne. Les sorties pour fin de CDD, les démissions et les fins de périodes d'essai sont également plus fréquentes pour eux. Le taux de licenciement autre qu'économique des ouvriers non qualifiés est par ailleurs 2 fois plus élevé que pour la moyenne nationale.

## Une majorité de CDD s'achève au bout de 6 mois ou moins

84,8 % des CDD de 30 jours ou plus terminés en 2011 ont été signés dans le tertiaire, 9,5 % dans l'industrie et 5,7 % dans la construction. Les trois quarts de ces CDD (1) ont duré 6 mois ou moins. Les durées sont particulièrement courtes dans le tertiaire. Dans ce secteur, la moitié de ces CDD ont duré un ou deux mois, contre un peu moins de 40 % dans l'industrie et la construction (graphique 1).

La durée effective des CDD achevés en 2011 présente des pics peu marqués à six mois, un an et deux ans mais de façon générale, quel que soit le secteur considéré, les CDD sont d'autant moins nombreux que leur durée est longue (graphique 1).

Graphique 1 • Répartition des CDD de 30 jours ou plus arrivés à terme en 2011, selon la durée



Lecture : 35 % des CDD de 30 jours ou plus du tertiaire durent exactement un mois. 16 % d'entre eux durent 2 mois

Champ : CDD de 30 jours ou plus arrivés à terme en 2011 ; établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

(1) La déclaration des CDD de moins d'1 mois non susceptibles d'être prorogés n'étant pas obligatoire, les statistiques issues des MMO sont sous-évaluées sur ce champ. Pour cette raison, l'étude de la durée des CDD clos en 2011 se limite aux CDD de 30 jours ou plus. Les CDD de moins de 30 jours reportés dans les MMO sont cependant pris en compte dans l'ensemble des autres statistiques de cette publication.

Source : Dares, DMMO-EMMO.



Xavier PARAIRE (Dares).

### Pour en savoir plus

- [1] Ettouati S. (2011), « Les mouvements de main-d'œuvre en 2010 : une forte hausse du taux de rotation accompagne la reprise de l'emploi », *Dares Analyses* n° 073, septembre.
- [2] Dares (2012), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre 2012 : le chômage poursuit sa hausse malgré la progression de l'emploi dans les secteurs marchands non agricoles », *Dares Analyses* n° 044, juillet.
- [3] Minni C. (2012), « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 049, juillet.
- [4] Finot J. (2012), « L'intérim en 2011 : croissance soutenue », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [5] Argouarc'h J., Minni C., Pons S., Rémy V., Rey M., Solard G. (2012), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011 », *Dares Analyses* n° 043, juillet.

## MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements d'1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre. La déclaration des CDD non renouvelables de moins d'un mois n'étant pas obligatoire, les statistiques présentées ne sont pas exhaustives sur ce champ. L'analyse de la durée des CDD achevés en 2011 se limite donc aux CDD de 30 jours ou plus.

Le **taux de rotation (ou turn-over)** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1<sup>er</sup> semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les **entrées** comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les CDD comprennent les contrats en alternance et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les **sorties** comprennent les fins de CDD, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite, les fins de période d'essai, les ruptures conventionnelles et d'autres motifs non détaillés ici (accidents, décès, non déclaration,...).

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre total d'entrées d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre total de sorties d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2}$$

### Centralisation de la collecte des données

La centralisation de la collecte des données sur les mouvements de main-d'œuvre effectuée début 2011 permet désormais un meilleur traitement des anomalies constatées sur les mouvements de main-d'œuvre des établissements. En conséquence, les taux d'entrée et de sortie sont mieux mesurés. Mais dans certains secteurs, cela peut engendrer des ruptures de série pour ces indicateurs entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2010 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Par voie de conséquence, une rupture de série peut également être observée pour les séries de taux d'entrée, de taux de sortie, de taux de rotation et de part des CDD dans les embauches entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2010 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

Dans ces conditions, l'analyse des évolutions entre 2010 et 2011 est fragile et seule est commentée la structure des mouvements de main-d'œuvre pour l'année 2011.

## DES ENTRÉES ET DES SORTIES TRÈS FRÉQUENTES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Dans sept régions de France métropolitaine, le taux de rotation est supérieur au niveau national (50,2 %). Il est le plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca, 62,8 %) et en Bretagne (56,4 %) (tableau A). À l'opposé, les régions ayant les taux de rotation les plus faibles sont la Champagne-Ardenne (40,1 %), l'Alsace (40,3 %) et la Lorraine (40,7 %).

Ce classement régional est avant tout lié aux CDD. Les entrées en CDD et les sorties pour fin de CDD sont plus fréquentes dans les régions à forte rotation : en Paca et en Bretagne, les taux d'entrée en CDD s'élèvent à 50,9 % et 47,7 % ; les taux de sortie en CDD sont de 45,4 % et 42,8 %. À l'opposé, la Champagne-Ardenne, l'Alsace et la Lorraine présentent les taux d'entrée en CDD (moins de 33 %) et de sortie en CDD (moins de 28 %) les plus faibles.

Les entrées et sorties de Paca sont aussi plus dynamiques pour d'autres raisons : les taux d'entrée en CDI (12,4 %), le taux de démission (7,3 %), le taux de fin de période d'essai (2,5 %), le taux de licenciement autre qu'économique (2,2 %) et le taux de rupture conventionnelle (1,7 %) y sont particulièrement élevés.

Seule l'Île-de-France présente un taux de rotation (51,7 %) supérieur à la moyenne nationale associé à un taux d'entrée en CDD et un taux de sortie pour fin de CDD inférieurs. Ces spécificités s'expliquent par un taux d'entrée en CDI particulièrement élevé (14,5 %) et par des taux de sorties pour d'autres motifs que fin de CDD supérieurs à la moyenne nationale (taux de démission à 7,6 %, taux de fin de période d'essai à 2,6 %, taux de licenciement autre qu'économique à 2,4 %).

Tableau A • Mouvements de main-d'oeuvre par région en 2011

En %

	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux d'entrée en CDD	Taux d'entrée en CDI	Part des CDD dans les embauches *	Taux de sortie **	Taux de fin de CDD	Taux de démission	Taux de licenciement économique	Taux de licenciement autre qu'économique	Taux de rupture conventionnelle	Taux de fin de période d'essai	Taux de départ à la retraite
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,8	63,3	50,9	12,4	80,5	62,4	45,4	7,3	0,5	2,2	1,7	2,5	0,7
Bretagne.....	56,4	57,3	47,7	9,6	83,3	55,5	42,8	5,9	0,4	1,6	1,2	1,8	0,8
Languedoc-Roussillon.....	55,7	56,3	46,0	10,3	81,8	55,2	40,3	6,3	0,7	2,1	1,8	2,1	0,8
Aquitaine.....	55,6	56,5	45,6	10,9	80,6	54,7	40,2	6,9	0,5	1,8	1,4	2,1	0,7
Midi-Pyrénées.....	51,8	52,4	41,4	11,0	79,0	51,2	37,0	6,7	0,4	2,0	1,3	2,0	0,7
Île-de-France.....	51,7	52,7	38,2	14,5	72,4	50,8	34,3	7,6	0,5	2,4	1,3	2,6	0,8
Poitou-Charentes.....	51,0	52,0	42,8	9,2	82,4	50,1	37,8	6,1	0,7	1,4	1,0	1,6	0,7
<b>France métropolitaine.....</b>	<b>50,2</b>	<b>51,0</b>	<b>40,0</b>	<b>11,1</b>	<b>78,3</b>	<b>49,4</b>	<b>35,2</b>	<b>6,5</b>	<b>0,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>0,8</b>
Rhône-Alpes.....	49,7	50,7	39,6	11,1	78,1	48,6	34,4	6,7	0,5	1,9	1,3	1,8	0,8
Pays de la Loire.....	49,0	49,8	40,6	9,2	81,6	48,2	35,9	5,9	0,4	1,5	1,2	1,5	0,8
Corse.....	48,4	50,2	40,2	10,0	80,1	46,6	31,0	8,9	0,5	1,5	1,1	2,0	0,6
Basse-Normandie.....	48,3	48,7	40,3	8,4	82,7	47,8	36,3	5,5	0,5	1,4	1,3	1,2	0,8
Nord-Pas-de-Calais.....	47,6	48,3	39,1	9,2	81,0	46,8	34,6	5,4	0,5	1,8	1,2	1,7	0,7
Picardie.....	45,2	45,5	37,2	8,3	81,9	44,9	32,9	5,4	0,6	1,9	0,9	1,6	0,9
Bourgogne.....	45,1	45,4	36,6	8,9	80,4	44,8	31,6	6,0	0,6	1,8	1,1	1,6	1,1
Limousin.....	45,0	46,0	37,0	9,0	80,5	44,0	32,2	5,8	0,5	1,5	1,1	1,2	1,0
Haute-Normandie.....	43,1	44,0	35,8	8,1	81,5	42,3	31,0	4,9	0,5	1,6	1,1	1,4	0,8
Auvergne.....	42,5	43,3	35,7	7,6	82,4	41,7	30,7	5,6	0,4	1,1	1,1	1,1	0,9
Centre.....	42,4	43,0	33,8	9,2	78,5	41,8	29,3	6,0	0,4	1,7	1,1	1,7	0,8
Franche-Comté.....	41,8	43,2	33,1	10,1	76,6	40,4	27,8	6,3	0,4	1,6	1,2	1,4	0,8
Lorraine.....	40,7	40,8	31,8	9,0	77,9	40,6	27,1	6,1	0,6	2,0	1,3	1,8	0,9
Alsace.....	40,3	40,9	31,6	9,3	77,2	39,7	27,5	5,5	0,6	1,8	1,1	1,5	0,7
Champagne-Ardenne.....	40,1	40,5	32,2	8,3	79,6	39,7	27,7	5,3	0,5	1,7	1,1	1,5	0,9

Note : les entrées et les sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

\* Les embauches correspondent aux entrées en CDI ou CDD (hors transferts entre établissements).

\*\* Les autres motifs de sortie (accident, décès, non déclaration,...) sont comptabilisés dans le total des sorties mais n'apparaissent pas dans le détail.

Champ : établissements de 1 salarié ou plus du secteur concurrentiel (hors agriculture) ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO.